
CONCOURS BALCONS ET JARDINS FLEURIS

Jusqu'au vendredi 21 juin

Le concours des Balcons et jardins fleuris revient pour la 5^{ème} année consécutive. N'attendez plus et inscrivez-vous vite, vous avez jusqu'au vendredi 21 juin 2019.

UN PROJET VERDOYANT ET LUDIQUE !

Avis aux adeptes de création et d'embellissement floraux, la Ville organise sa 5^{ème} édition du concours des Balcons et jardins fleuris. C'est l'occasion de faire appel à votre imagination pour embellir votre balcon ou votre jardin à votre image. Ainsi, vous contribuez à valoriser le cadre vie de votre quartier en apportant votre touche personnelle au fleurissement des espaces verts communaux, qui représentent un tiers du territoire gargeois. Ce concours est ouvert à tous ceux qui disposent d'un balcon ou d'un jardin donnant sur la rue. Le jury, qui sera composé de 8 personnes, évaluera vos compositions florales **entre le 1^{er} et le 12 juillet 2019.**

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTRETIEN FLORAL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur. Rassurez-vous, des solutions existent pour les jardiniers amateurs. Sachez qu'un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant ! Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont efficaces pour prévenir et si besoin, traiter. Les fleurissements et les plantations enchantent les quartiers et créent un cadre de vie harmonieux. Les végétaux constituent un véritable facteur de bien-être pour tous les habitants !

villedegarges [dot] com

[Ma mairie](#)

[Les Grands Rendez-Vous](#)

Publié le 12/04/2019